

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PLANTATION DE HAIES BOCAGERES

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDES POUR LES PLAN DE GESTION DES HAIES BOCAGERES

| Identification du pétitionnaire | |
|---|--|
| Je soussigné (nom, prénom) : | Cocher la case correspondante Particulier non agricole Exploitant agricoles individuels à titre principal ou secondaire Agriculteurs personne morales exerçant une activité agricole (GAEC, EARL,) CUMA, GIEE Association loi 1901 Etablissements publics Société civile immobilière Sociétés coopératives d'intérêt collectif |
| Engagement du pétitionnaire Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance : du règlement des aides départementales relatedes haies bocagères ; | |
| Pour les exploitants agricoles individuels et case correspondante et compléter si besoin): Je soussigné (nom et Prénom) | mis au cours des deux précédents cours pour quelque motif que ce itre principal ou secondaire |

| Je m'engage à respe | cter | |
|---------------------|------|--|
|---------------------|------|--|

• les règles d'attribution des aides départementales ainsi que les conditions d'éligibilité ;

Je m'engage à fournir :

un exemplaire du plan de gestion au conseil départemental

| | Signature: |
|-------------|------------|
| Fait le/, à | |
| | |
| | |

Cet imprimé est à retourner, complété, signé, accompagné de l'ensemble des pièces demandées (Cf. page 3 de la demande d'aides) à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Orne
Pôle attractivité environnement – SDDT/BSTAF
Hôtel du Département
27, Bd de Strasbourg – CS 30 528
61 017 ALENCON Cedex

2 02.33.81.64.71 - poste 1427

Rappel du règlement de la politique pour les opérations groupées

Le plan de gestion doit réaliser un état des lieu de la haie en faisant apparaître a minima :

- Un diagnostic des types de haies, de leur état de conservation et de leur intérêt en terme de bois énergie, lutte contre l'érosion, biodiversité ou paysage ;
- Une cartographie des haies recensées au 1/5000ème;
- Une présentation et une analyse du potentiel de production en bois énergie de l'exploitation ;
- Des propositions de gestion des linéaires existants et d'éventuelles propositions de plantations prévues sur 2 ans.

Un exemplaire du plan de gestion devra obligatoirement être adressé au Conseil départemental.

Le plan de gestion est subventionné sur la base d'un forfait de 800 € par dossier

Bénéficiaires:

- Particulier non agricole
- Exploitant agricoles individuels à titre principal ou secondaire
- Agriculteurs personne morales exerçant une activité agricole (GAEC, EARL, ...)
- CUMA, GIEE
- Association loi 1901
- Etablissements publics
- Société civile immobilière
- Sociétés coopératives d'intérêt collectif

<u>Dépenses éligibles</u>:

Conception et animation du projet.

Pièces à fournir

| Pour l'instruction du dossier : | | |
|---------------------------------|--|--|
| | Formulaire de demande d'aide Un plan au 1/5000ème faisant figurer le projet Un RIB | |
| Pour le | e versement des subventions : | |
| | Plan de gestion Factures détaillées acquittées | |